

Formulaire de demande de contrôle d'ANC en cas de vente

Vous avez contacté la Communauté de communes de la Sologne des Étangs pour un contrôle d'assainissement non collectif.

Conformément à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitat, le rapport de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien doit être annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

Ce rapport a une validité de 3 ans à partir de la date de visite du contrôle.

Par délibération en date du 16 avril 2021 le Conseil communautaire a fixé le tarif du contrôle de diagnostic lié à une vente immobilière à 200€/ HT (220 TTC) par unité d'habitation.

Coordonnées du SPANC : Communauté de communes de la Sologne des Étangs
Domaine de Villemorant-Ecoparc, 41210 Neung-sur-Beuvron
Tel : 02 54 94 62 00
Mail : contact@sologne-des-etangs.fr

VOLET 1 / Informations générales

➤ Coordonnées des propriétaires

NOM(S) et Prénom(s) du (des) propriétaires :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :@.....

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Si vous souhaitez que la facture soit adressée à une autre personne, merci de le préciser (nom et coordonnées).

Vous recevrez directement un Titre exécutoire du Trésor Public, et le règlement par chèque se fera directement auprès de la Trésorerie.

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Fait à :, le

Monsieur Nils AUCANTE
Vice-Président en charge du SPANC

SIGNATURE DES PROPRIÉTAIRES